

# Le BIS

N°5 Mai 2021

ISSN 2741-5309 (imprimé)  
ISSN 2742-2348 (en ligne)



<http://ccvexincentre.fr>



## BULLETIN D'INFORMATIONS DE SANTEUIL

**Pensons à la biodiversité,**  
grâce à la gestion différenciée !

### Mise en place de la gestion différenciée à Santeuil



Les pratiques agricoles et l'urbanisation affectent la biodiversité sur notre territoire. Les études scientifiques pointent une chute générale des populations d'insectes, d'oiseaux, de mammifères, d'amphibiens, principalement du fait de l'utilisation des pesticides et de la dégradation des biotopes naturels. Espaces cultivés ou urbanisés, talus tondus à raz, il reste peu d'endroits où les espèces sauvages peuvent se développer en paix.

De très nombreuses communes du Parc Naturel du Vexin, dont Santeuil, ont adopté des mesures de gestion différenciée des espaces verts. Cette gestion permet de préserver quelques zones pour laisser revenir la nature.

Une tonte plus haute et plus espacée dans le temps permet la sauvegarde d'insectes butineurs et de plantes sauvages comme les orchidées présentes sur la commune.



*Orchidée*

Et puis moins de tonte, c'est moins de bruit, et une économie de temps de travail qui peut être affectée à d'autres tâches.



*Talus entre les Groues et la Croix Bossée*

### Prochainement : votre boutique CoopVexin !



L'aménagement de la future boutique de CoopVexin a commencé par des travaux de peinture réalisés par les coopérateurs.



À venir : la pose d'étagères, de rayonnages, d'un comptoir, et l'achat d'un frigo, pour une ouverture prévue en mai.

Les distributions mensuelles continueront pour le frais (viande, poisson, fromages, pain).

Infos/inscriptions : [contact@coopvexin.fr](mailto:contact@coopvexin.fr)

### Puce électronique, tatouage : une obligation légale

Tous les animaux de compagnie doivent être identifiés par tatouage ou puce électronique.

Quand ils s'échappent et sont récupérés par les pompiers, la police ou une société de capture habilitée, ils sont accueillis à la fourrière.

Celle-ci peut alors prévenir les propriétaires des chiens et chats, grâce à leur identification, d'où l'importance lorsque l'on vend ou cède son animal, de mettre à jour le fichier d'identification.

L'identification de votre chien ou chat

**EST OBLIGATOIRE !**

**PUCÉS OU TATOUÉS,**  
vous les retrouverez en cas de perte.



## Accueil Adolescent : lieu d'accueil gratuit à Marines

Dans un cadre confidentiel, 2 professionnels reçoivent :

- | QUI   | COMMENT   | POUR  |
|---|---|---|
| ➤ Des adolescents(es) à partir de 13 ans seuls ou accompagnés | ➤ Sans rendez-vous un accueil est assuré par un travailleur social et/ou un(e) infirmier(e) | ➤ Ecouter<br>Les petits soucis. Les grandes difficultés. Les projets. Les doutes, les questions |
| ➤ Leur famille  | ➤ Mardi de 16h à 18h  | ➤ Accompagner (aides possibles)   |

En effet, le passage à l'âge adulte provoque des interrogations et parfois des difficultés.

Des symptômes liés à cette transformation peuvent se manifester dans tous les domaines de la vie de l'adolescent et du jeune adulte : dans sa vie affective personnelle ou familiale, dans sa vie sociale et en particulier scolaire, dans son corps.



L'Accueil Adolescent est rattaché à Passage à Cergy – 01 30 17 42 05 – [passage@ch-pontoise.fr](mailto:passage@ch-pontoise.fr)



où

10 bis Boulevard Gambetta  
95640 Marines (face à la caserne des pompiers)  
01 30 17 42 05  
[passage@ch-pontoise.fr](mailto:passage@ch-pontoise.fr)

## Dédommagement du Pass Imagine'R pour les étudiants

Île-de-France Mobilités souhaite soutenir les étudiants franciliens fortement impactés par la crise sanitaire et rembourse aux titulaires de l'abonnement étudiant Imagine'R un montant de 85 €.

Vous pouvez déposer votre demande de dédommagement sur

<https://mondedommagementnavigo.com> jusqu'au 22 mai inclus.



### Les Santeuillais ont la main verte

Nous vous remercions pour vos talus et parterres de fleurs aménagés et entretenus. Ensemble, fleurissons pour donner de la couleur mais également pour donner des senteurs et du volume. Ensemble, fleurissons pour valoriser notre patrimoine.



## Le Val d'Oise a sa fourrière animale

Le Val d'Oise possède une fourrière animale à Bruyères-sur-Oise

- Lieu dit « Fosse Imbert » - RD 924 -

Le réflexe, lorsque l'on trouve un chien ou un chat errant, est de prendre la direction du vétérinaire afin de voir s'il est tatoué ou pucé. Cette démarche, partant d'un bon sentiment, coûte cher à la fourrière animale car les actes vétérinaires ne sont pas gratuits. **Alors que faire ?**

**ANIMAL ERRANT :** attention, si vous trouvez un animal, veuillez contacter la mairie qui contactera l'entreprise chargée de le récupérer et de le transporter à la fourrière animale ; en effet, les particuliers ne peuvent pas déposer les animaux à la fourrière. - **01 30 39 73 25 (si urgence : 06 83 47 86 42)**

**ANIMAL PERDU :** si vous avez perdu votre animal, vous pouvez contacter la fourrière animale du lundi au dimanche (horaires variables) - **01 30 28 43 13.**

**Que deviennent les animaux non réclamés ?** La SPA s'occupe, dans la fourrière, de l'animal durant la période légale de 8 jours. Au terme de ce délai, si personne ne vient réclamer l'animal, il sera alors transféré au refuge de la SPA à Orgeval où il devient adoptable. En effet, la fourrière n'est pas un lieu d'adoption. Un refuge de la SPA verra le jour prochainement à côté de la fourrière animale.



SYNDICAT MIXTE  
POUR LA GESTION DE LA  
FOURRIERE ANIMALE  
DU VAL D'OISE



## Sonnez les matines ! DING ! DANG ! DONG !

Notre chère église Saint-Paul-Saint-Pierre de Santeuil a été classée au titre des monuments historiques en 1894.

Cette vieille église, toute vibrante et toute sonore, était dans une perpétuelle joie de cloches.

Mais aujourd'hui, la cloche du beffroi ne tinte plus toutes les heures comme nous avons tant l'habitude de l'entendre...



Après une visite avec les architectes des monuments historiques et du patrimoine, un premier constat d'état et un point sur les interventions d'urgence à programmer, ont été réalisés.

Le constat de ce rendez-vous, révèle que les années et le temps passé ont eu un impact sur notre église. Des dégradations au niveau de la couverture, de la charpente et des maçonneries intérieures en élévation ont pu être observées.

Il s'avère, en effet, qu'une altération généralisée du beffroi, et plus particulièrement de la poutre centrale de l'enrayure basse du beffroi, présente un état de dégradation avancé. **Ce problème n'entraîne cependant pas un risque de chute de la cloche, tant que celle-ci demeure à l'arrêt.**

Il est donc prévu un étalement provisoire et/ou une consolidation de la poutre centrale de l'enrayure basse du beffroi, dans l'attente d'un diagnostic sur cet ouvrage.

**Avec un peu de patience et quelques travaux, nous entendrons de nouveau sonner la cloche dans notre charmant village vexinois...**

### Le point d'accès au droit

Le point d'accès au droit à Marines est un **lieu d'accueil gratuit et confidentiel** permettant aux personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques, administratifs familiaux ou de voisinage de s'informer sur leurs droits et devoirs.



Le point d'accès au droit permet à toute personne de bénéficier :

- D'une information générale sur ses droits et obligations et d'une orientation vers les bons organismes
- D'une aide dans l'accomplissement de démarches juridiques et d'une assistance au cours de procédures non juridictionnelles
- De consultations juridiques

Des permanences sont organisées au cours desquelles vous pourrez rencontrer, sur rendez-vous, un avocat, un notaire, un juriste, un médiateur ou un conciliateur.



Un agent d'accueil est présent tous les mercredis de 9 heures à 12 heures au 10 Boulevard Gambetta 95640 MARINES ou par téléphone au 01.34.67.52.15.

Les autres jours uniquement par téléphone au 01.30.39.23.34.



### Sorties natures gratuites

Plusieurs animations sur l'Espace Naturel Sensible (ENS) de l'Etang de Vallière se tiendront prochainement :

- La végétation reprend ses droits : en parcourant le Bois du Moulin de Noisemont et l'Etang de Vallière, vous retrouverez la richesse floristique du lieu (plus de 250 espèces) – **le 22/05/2021 – 10h - 17h**
- D'un ENS à l'autre : de l'Etang de Vallière au Bois de Noisemont, avec un âne (12 km) – Anes en Vexin - **le 05/06/2021 – 10h - 17h** (Boucle inter ENS)
- Initiation à la pêche aux écrevisses – Fédération de pêche – **le 27/06/2021 – 9h30 - 12h30**

Inscriptions sur le site Internet (juin à venir): [www.valdoise.fr/506-les-sorties-nature.htm](http://www.valdoise.fr/506-les-sorties-nature.htm)



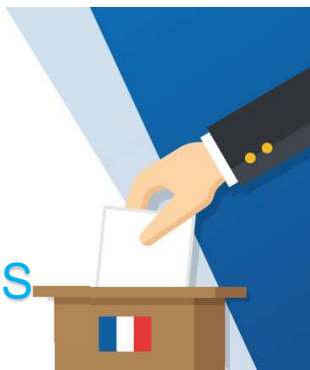
### Comment se tenir informé

Toutes les convocations aux Conseils Municipaux, ainsi que les comptes rendus sont consultables sur le Site Internet : [www.santeuil.fr](http://www.santeuil.fr)

Pour les administrés qui n'auraient pas d'accès Internet, ces documents officiels sont affichés à l'extérieur de la mairie.



# ÉLECTIONS MUNICIPALES PARTIELLES COMPLEMENTAIRES À SANTEUIL



## Elections partielles complémentaires

Suite à la démission du maire et de deux conseillers municipaux, des élections partielles complémentaires vont être organisées.

Les élections se dérouleront au bureau de vote à la mairie de Santeuil **le dimanche 6 juin 2021 entre 8h00 et 18h00**, à l'effet de compléter le conseil municipal de la commune par l'élection de 3 conseillers municipaux.

S'il y a lieu de procéder à un second tour de scrutin, les électeurs sont appelés à voter le dimanche 13 juin 2021 entre 8h00 et 18h00.

Les déclarations de candidatures aux élections partielles complémentaires de Santeuil seront reçues à la Préfecture du Val d'Oise, bureau de la réglementation et des élections, dans les conditions suivantes :

- Pour le premier tour de scrutin, il faut déposer les déclarations de candidatures à la Préfecture, sur rendez-vous, du lundi 17 mai au jeudi 20 mai 2021 (horaires à l'article 4 de l'arrêté).
- Pour le second tour de scrutin, les candidats non élus au premier tour sont automatiquement candidats.
- Dans le cas où le nombre de candidats présents au premier tour aurait été inférieur au nombre de sièges à pourvoir, des personnes qui ne se seraient pas présentées au premier tour peuvent se porter candidates. Elles devront pour cela déposer une déclaration de candidature à la Préfecture les lundi 7 et mardi 8 juin (horaires à l'article 4 de l'arrêté).

Les candidats présentent obligatoirement une candidature individuelle; à ce titre, ils ne se présentent donc pas sur une liste. Toutefois, les candidats ont la possibilité de présenter une candidature dite groupée (sur un même bulletin de vote).

L'arrêté N°2021-054 concernant le déroulement des élections partielles complémentaires est affiché en mairie et disponible sur le site. Le formulaire de déclaration de candidature aux élections municipales et communautaires pour les communes de moins de 1 000 habitants est également accessible sur le site de la mairie.

**Nous nous tenons à disposition des Santeuillais qui souhaiteraient obtenir de plus amples informations sur ces élections.**



## Conservatoire du Vexin

Le Syndicat Intercommunal de Musique du Vexin et du Val d'Oise (SIMVVO) est un établissement public créé en 1982 auquel adhèrent 44 communes, dont Santeuil, et qui permet de répondre à la nécessité de proposer une offre d'enseignement artistique en milieu rural.

Ses enseignements de musique, théâtre et danse sont délivrés sur 3 antennes : Marines, Magny en Vexin et Vigny.

Le conservatoire propose de nombreuses activités variées et adaptées à l'âge de chacun, qui satisferont les plus jeunes enfants dès la maternelle, ainsi que les adolescents et les adultes.

En tant que commune adhérente au syndicat, Santeuil et ses habitants bénéficient de tarifs préférentiels. En outre, depuis la rentrée 2020/2021, des réductions sont accordées en fonction du quotient familial. Pour tout renseignement :

Adresse : 2 Boulevard Gambetta 95640 Marines

Tél : 01.30.39.20.65

Mail : [contact@conservatoirevexin.fr](mailto:contact@conservatoirevexin.fr)

Site internet : [conservatoirevexin.fr](http://conservatoirevexin.fr)



## Inscriptions sur les listes électorales



Les prochaines élections départementales et régionales se dérouleront les 20 et 27 juin 2021.

La **date limite d'inscription sur les listes électorales** est le 14 mai 2021, qui peut être repoussée au 10 juin en cas de situation particulière.

Vous pouvez contrôler votre inscription sur le site "Service-Public.fr" (lien accessible sur notre site [www.santeuil.fr](http://www.santeuil.fr))



## Et toujours le BIS dématérialisé

Vous êtes déjà 25 inscrits au BIS dématérialisé !

Pour en bénéficier, c'est toujours aussi simple. Scanner le QR-Code ci-contre et renseigner votre adresse mail pour recevoir les prochaines éditions.

Les Santeuillais qui le souhaitent peuvent toujours apposer sur leur boîte aux lettres le macaron joint au précédent BIS, indiquant qu'ils ne souhaitent plus recevoir de version papier.



SCAN ME